



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.20.010
portant sur

**L'attribution du marché public de travaux d'aménagement du
parking du groupe scolaire du Moulin de la ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché en procédure adaptée est passé avec la société BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS – 1 Rue des Muids – 45140 INGRE pour les travaux d'aménagement du parking du groupe scolaire du moulin à Ingré pour un montant de 291 811,84 € HT soit 350 174,21 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- La société Beauce Sologne Travaux Publics

A Ingré, le **20 JAN. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **20 JAN. 2020**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-20-010

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-01-20T10-15-06.00 (MI221379203)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200120-DC-20-010-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution du marché public de travaux d'aménagement du parking du groupe scolaire du Moulin de la ville d'Ingré

Date de décision : 20/01/2020



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.7. Dossier de passation de marché(s) signé(s) par l'exécutif ou son délégué auquel sont jointes les pièces de procédure :
- 1.1.7.3. qui est soumis à une obligation de transmission au contrôle de légalité et à une publicité légale au niveau national ou local, en raison du montant de l'opération auquel il se rattache.

Acte : [DC.20.010 - Attribution MP travaux parking.PDF](#) **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

[DC.20.010 - Marché 20-773 compressed-1.PDF](#) **Type PJ :** 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/01/20 à 10:15

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 20/01/20 à 10:15

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 20/01/20 à 10:22